

Procès-verbal

Assemblée Générale Extraordinaire

du 13 janvier 2023

Club Sportif Riecois
2, lieu-dit Kerbertou
29340 – Riec-sur-Bélon

Le 13 janvier 2023, à 18H00., les membres de l'association Club Sportif Riécois se sont réunis à Riec-sur-Bélon - salle "La Numéro 3" - en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Président.

L'Assemblée était présidée par M. TREGUIER Jean-Yves, président de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. DANIGO Guy, secrétaire de l'association.

Plus de la moitié des membres étaient présents. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 9 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le secrétaire :

Révision de l'article 11 des statuts (Bureau et Président) afin d'y intégrer la possibilité d'une co-présidence.

Il a été fait lecture et projection de l'article 11 modifié qui n'a suscité aucune remarque.

Mis aux voix, le projet de modification a été adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18H30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président et le Secrétaire.

A RIEC-SUR-BELON, le 25 janvier 2023

Le Président

TREGUIER Jean-Yves

Le Secrétaire

DANIGO Guy